Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-550BC : Comptes de gestion 2016 du Trésorier

Après s'être fait présenter les comptes de gestion 2016 relatifs aux budgets primitifs :

- Principal
- Ecole Municipale de Musique et de Danse
- Lotissement Nachtweid
- Lotissement Les Truites

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-550BC-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE par 21 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)** les comptes de gestion précités du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-550BC-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-551BC : Compte Administratif 2016 Budget Principal

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 du budget principal qui se présente comme suit :

Compte administratif Commune de Herrlisheim 2016		
Section de Fonctionnement	**Budget**	**Réalisé**
Dépenses	3 850 600,00 €	2 909 649,28 €
Total dépenses de fonctionnement	**3 850 600,00 €**	**2 909 649,28 €**
Recettes	3 416 013,48 €	3 599 551,80 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	434 586,52 €	434 586,52 €
Total recettes de fonctionnement	**3 850 600,00 €**	**4 034 138,32 €**
Résultat de l'exercice 2016		**689 902,52 €**
Résultat cumulé de clôture		**1 124 489,04 €**

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-551BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Section d'Investissement	**Budget**	**Réalisé**
Dépenses	1 688 606,73 €	870 186,58 €
Déficit d'investissement reporté de 2015	283 893,27 €	283 893,27 €
Total dépenses d'investissement	**1 972 500,00 €**	**1 154 079,85 €**
Recettes	1 972 500,00 €	847 180,18 €
Total recettes d'investissement	**1 972 500,00 €**	**847 180,18 €**
Résultat de l'exercice 2015		**- 23 006,40 €**
Résultat cumulé de clôture		**- 306 899,67 €**
Solde des restes à réaliser		***- 218 992,99 €***
Solde de clôture de la section d'investissement avec les restes à réaliser		***- 525 892,66 €***

Résultat de l'exercice 2016 – Section de fonctionnement et d'Investissement		
	Prévu	**Réalisé**
Dépenses totales	5 822 500,00 €	4 063 729,13 €
Recettes totales	5 822 500,00 €	4 881 318,50 €
Résultat global de l'exercice 2016		**817 589,37 €**
Solde de clôture avec les restes à réaliser		***598 596,38 €***

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, chapitre par chapitre, et après que le Maire eût quitté la séance, Mme Marie-Thérèse BURGARD, Adjointe au Maire, met au vote le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE par 20 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)** le Compte Administratif 2016, chapitre par chapitre, ainsi présenté.
Le Maire ayant rejoint la séance, remercie l'assemblée pour son étroite et précieuse collaboration.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-551BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-552BC : Compte Administratif 2016 Ecole Municipale de Musique et de Danse

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse qui se présente comme suit :

Compte administratif Ecole Municipale de Musique et de Danse 2016		
Section de Fonctionnement	**Budget**	**Réalisé**
Dépenses	129 000,00 €	115 808,63 €
Total dépenses de fonctionnement :	**129 000,00 €**	**115 808,63 €**
Recettes	128 813,82 €	119 330,05 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	186,18 €	186,18 €
Total recettes de fonctionnement :	**129 000,00 €**	**119 516,23 €**
Résultat de l'exercice 2016		**3 521,42 €**
Résultat cumulé de clôture		**3 707,60 €**

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-552BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Section d'Investissement	Budget	Réalisé
Dépenses	35 489,51 €	1 179,69 €
Total dépenses d'investissement	**35 489,51 €**	**1 179,69 €**
Recettes	1 720,36 €	1 458,40 €
Excédent d'investissement reporté de 2015	33 769,15 €	33 769,15 €
Total recettes d'investissement	**35 489,51 €**	**35 227,55 €**
Résultat de l'exercice 2016		**278,71 €**
Résultat cumulé de clôture		**34 047,86 €**

Résultat de l'exercice 2016 – Section de fonctionnement et d'Investissement		
	Prévu	**Réalisé**
Dépenses totales	164 489,51 €	116 988,32 €
Recettes totales	164 489,51 €	154 743,78 €
Résultat global de l'exercice 2016		**37 755,46 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, chapitre par chapitre, et après que le Maire eût quitté la séance, Mme Marie-Thérèse BURGARD, Adjointe au Maire, met au vote le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE par 20 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)** le Compte Administratif 2016 chapitre par chapitre, ainsi présenté.

Le Maire ayant rejoint la séance, remercie l'assemblée pour son étroite et précieuse collaboration.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-552BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-553BC : Compte Administratif 2016 Lotissement Nachtweid

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 du Lotissement Nachtweid qui se présente comme suit :

Compte administratif Lotissement Nachtweid 2016		
Section de Fonctionnement	**Budget**	**Réalisé**
Dépenses	31 246,90 €	4 964,44 €
Total dépenses de fonctionnement :	**31 246,90 €**	**4 964,44 €**
Recettes	0,00 €	0,11 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	31 246,90 €	31 246,90 €
Total recettes de fonctionnement :	**31 246,90 €**	**31 247,01 €**
Résultat de l'exercice 2016		**- 4 964,33 €**
Résultat cumulé de clôture		**26 282,57 €**

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-553BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Section d'Investissement	Budget	Réalisé
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'investissement	**0,00 €**	**0,00 €**
Recettes	0,00 €	0,00 €
Total recettes d'investissement	**0,00 €**	**0,00 €**
Résultat de l'exercice 2016		**0,00 €**
Résultat cumulé de clôture		**0,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, chapitre par chapitre, et après que le Maire eût quitté la séance, Mme Marie-Thérèse BURGARD, Adjointe au Maire, met au vote le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE par 20 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)** le Compte Administratif 2016 chapitre par chapitre, ainsi présenté.

Le Maire ayant rejoint la séance, remercie l'assemblée pour son étroite et précieuse collaboration.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-553BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-554BC : Compte Administratif 2016 Lotissement Les Truites

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 du Lotissement Les Truites qui se présente comme suit :

Compte administratif Lotissement Les Truites 2016		
Section de Fonctionnement	**Budget**	**Réalisé**
Dépenses	6 000,00 €	1 019,22 €
Total dépenses de fonctionnement :	**6 000,00 €**	**1 019,22 €**
Recettes	6 000,00 €	1 019,22 €
Total recettes de fonctionnement :	**6 000,00 €**	**1 019,22 €**
Résultat de l'exercice 2016		**0,00 €**
Résultat de clôture		**0,00 €**

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-554BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Section d'Investissement	Budget	Réalisé
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'investissement	**0,00 €**	**0,00 €**
Recettes	0,00 €	0,00 €
Total recettes d'investissement	**0,00 €**	**0,00 €**
Résultat de clôture		**0,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, chapitre par chapitre, et après que le Maire eût quitté la séance, Mme Marie-Thérèse BURGARD, Adjointe au Maire, met au vote le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE par 20 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)** le Compte Administratif 2016 chapitre par chapitre, ainsi présenté.

Le Maire ayant rejoint la séance, remercie l'assemblée pour son étroite et précieuse collaboration.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-554BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-555BC : Budget communal – Compte Administratif 2016 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. Louis BECKER,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 du budget principal,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

CONSTATANT que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **1 124 489,04 €**

DECIDE par 21 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)**

D'AFFECTER le résultat comme suit au budget primitif 2017 :

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-555BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

- Affectation de 306 899,67 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).
- Affectation de 817 589,37 € au compte 001 (Excédent de fonctionnement reporté de 2016).

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-555BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-556BC : Compte Administratif 2016 Ecole Municipale de Musique et de Danse Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de M. Louis BECKER, après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

CONSTATANT que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **3 707,60 €.**

DECIDE par 21 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)**

D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit au budget 2017 :

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-556BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Un montant de **3 707,60 €** en excédent de fonctionnement reporté (compte R 002 – Budget 2017).

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-556BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-557BC : Compte Administratif 2016 - Lotissement Nachtweid - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de M. Louis BECKER, après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 du Lotissement Nachtweid,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
CONSTATANT que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **26 282,57 €**

DECIDE par 21 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)**

D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :
la totalité pour un montant de **26 282,57 €** en excédent de fonctionnement reporté du budget principal (compte R 002 – Budget Commune de Herrlisheim 2017).

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-557BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-558BC : Compte Administratif 2016 - Lotissement Les Truites - Clôture du budget

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de M. Louis BECKER, après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 du Lotissement Les Truites,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

CONSTATANT que le Compte Administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de **0,00 €**

RAPPELLE que le résultat opérationnel du lotissement Les Truites a fait l'objet d'un reversement de l'excédent de ce budget annexe au budget principal en 2014 et 2015 s'élève à un montant total **de 157 773,25 €.**

DECIDE par 21 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP), J.SCHMITT)

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-558BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

DE CLÔTURER le budget du lotissement Les Truites, toutes les opérations ayant été réalisées.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-558BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-559BC : Vote des subventions et autres actions - exercice 2017

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur les participations et subventions relatives à l'exercice 2017, dans le cadre de la préparation du Budget Primitif :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (C/657362)	**20 699,55 €**
Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) (C/657363)	**69 000,00 €**
Caisse de l'Ecole Maternelle du Petit Pont (C/657361)	**1 500,00 €**
Caisse de l'Ecole Maternelle du Pré Fleuri (C/657361)	**1 500,00 €**
Caisse de l'Ecole Jacques Prévert (C/657361)	**1 500,00 €**
Caisse de l'Ecole Les Hirondelles (C/657361)	**1 500,00 €**
Transports scolaires (C/6247)	**7 000,00 €** 1750,00 € par école
Office des Sports, de la Culture et des Loisirs (O.S.C.L.) (C/6574)	**2 000,00 €**

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-559BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Participation à l'acquisition de fournitures scolaires (C/6067)	**11 000,00 €** 33,00 € par élève
Associations locales (développement du sport et de la culture) (C/6574)	**18 800,45 €**
Associations locales (participation aux activités péri éducatives) (C/6574)	**3 000,00 €**
Associations locales (subventions aux licences jeunes) (C/6574)	**4 500,00 €**
Associations locales (participation à l'opération Tickets Sports et Loisirs) (C/6574)	**2 000,00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**144 000,00 €**

- **Conditions de versement des subventions :**

Les subventions ne seront versées qu'après réception d'une demande formelle de l'association. Après examen de la demande, une somme dont la limite maximale est fixée dans le tableau ci-dessus sera versée.

- **Principe d'attribution des subventions aux écoles pour sorties scolaires :**

Ce dispositif ne concerne que les enfants scolarisés à Herrlisheim et est accordé en fonction du nombre d'enfants réellement inscrits à la sortie pédagogique.

- Pour les enfants scolarisés à Herrlisheim, le montant attribué est de 5 € par élève et par jour, par voyage ou sortie.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

D'ATTRIBUER les subventions dans la limite des montants et selon les conditions mentionnées dans la présente délibération.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2017.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-559BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27	**Etaient présents :** Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.
Conseillers Présents : 18	Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.
Secrétaire de séance :	Jacques WENDLING.
Vote par procuration : 08	Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.
Absents avec excuse : 01	Michel HARDY.

2017-560BC : Budget Primitif Principal 2017

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif principal de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après examen,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires réalisé lors de la séance du conseil municipal du 6 mars 2017.

VOTE par 21 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)** ce document, étant précisé qu'il l'est par nature avec une présentation croisée et par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissements, avec reprise du résultat et

L'ARRÊTE comme suit :

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-560BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

- dépenses : **6 840 000,00 €**
- recettes : **6 840 000,00 €**

FIXE le virement en section d'investissement à **865 000,00 €**

Le budget pour l'exercice 2017 peut se résumer ainsi :

BUDGET PRIMITIF COMMUNE DE HERRLISHEIM 2017	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	**2017**
Charges à caractère général	1 122 450,00 €
Charges de personnel	1 259 000,00 €
Autres charges de gestion courante	323 699,55 €
Charges financières	115 000,00 €
Charges exceptionnelles	8 440,45 €
Atténuation de produits	33 110,00 €
Dépenses imprévues	47 600,00 €
Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	100 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**3 002 300,00 €**
Virement à la section d'investissement	865 000,00 €
Opérations d'ordres de transfert entre sections	272 700,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**1 137 700,00 €**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**4 140 000,00 €**
Recettes	**2017**
Excédent de fonctionnement reporté de 2016	**817 589,37 €**
Produits des services, domaine et ventes diverses	390 800,00 €
Impôts et taxes	2 078 425,00 €
Dotations, subventions et participations	561 759,00 €
Autres produits de gestion courante	112 000,00 €
Atténuations de charges	40 000,00 €
Produits financiers	50,00 €
Produits exceptionnels	14 376,63 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	**3 197 410,63 €**
Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**125 000,00 €**

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-560BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**4 140 000,00 €**

- Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement :
 1 012 700,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	**2017**
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	43 500,00 €
Immobilisations corporelles	567 437,87 €
Dépenses imprévues	58 719,47 €
Emprunts et dettes assimilées	255 000,00 €
Opérations d'équipement	1 114 450,00 €
Dont Eclairage public (Opération 0397)	*156 000,00 €*
Dont Travaux aux écoles (2097)	*245 000,00 €*
Dont Travaux à la mairie (2297)	*29 100,00 €*
Dont Travaux de bâtiments autres (0297)	*622 200,00 €*
Dont Acquisition matériel mairie (3296)	*35 400,00 €*
Dont Acquisition matériel - mobilier écoles (3396)	*26 750,00 €*
Total des dépenses réelles d'investissement	**2 051 038,60 €**
Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	**125 000,00 €**
Restes à réaliser de 2016	**223 992,99 €**
Déficit d'investissement reporté de 2016 (D 001)	**306 899,67 €**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 700 000,00 €**
Recettes	**2017**
Subventions d'investissement	39 317,05 €
Subventions d'équipements versées	52 960,00 €
Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	284 123,28 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	306 899,67 €
Emprunts et dettes assimilés	405 000,00 €
Produit des cessions d'immobilisations	464 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	**1 552 300,00 €**
Virement de la section de fonctionnement	865 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	272 700,00 €

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-560BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement	**1 137 700,00 €**
Restes à réaliser de 2016	**5 000,00 €**
Excédent d'investissement reporté de 2016 (R 001)	**0,00 €**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 700 000,00 €**

ET DECIDE

de reconduire les dispositions des délibérations des :

- 16 décembre 1997 relative au complément de rémunération des employés communaux,
- 13 avril 1978 et subséquentes relatives à l'indemnité forfaitaire pour travaux d'élections des attachés territoriaux,
- 6 mars 1992 – 18 octobre 2000 - 26 mars 2003 et subséquentes relatives au régime indemnitaire du personnel communal, selon les taux, coefficients et textes réglementaires en vigueur.

Après avoir délibéré sur la hausse du taux d'imposition applicable en 2016 à chacune des taxes directes locales selon les orientations décidées lors la séance de débat d'orientation budgétaire du 6 mars 2017, à savoir :

- **.....** Taxe d'habitation : + 1,00 %
- **.....** Taxe foncière (bâti) : + 2,00 %
- **.....** Taxe foncière (non bâti) + 1,00 %

Le Conseil Municipal,

DECIDE en outre de retenir les taux portés au cadre II de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'impositions » N° 1259 COM, à savoir :

- Taxe d'habitation : **10,27**
- Taxe foncière (bâti) : **12,14**
- Taxe foncière (non bâti) : **50,20**

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-560BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-561BC : Budget Primitif 2017 de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2017 de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.
Le Conseil Municipal, après examen,

VOTE par 21 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)** ce document, étant précisé qu'il l'est par nature avec une présentation croisée et par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement, avec reprise du résultat et

L'ARRÊTE comme suit :
- dépenses :**161 547,86 €**
- recettes :**161 547,86 €**

Le budget pour l'exercice 2017 peut se résumer ainsi :

BUDGET PRIMITIF ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE 2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-561BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Dépenses	**2017**
Charges à caractère général	5 950,00 €
Charges de personnel	115 900,00 €
Autres charges de gestion courante	500,00 €
Charges exceptionnelles	1 150,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**123 500,00 €**
Virement à la section d'investissement	0,00 €
Amortissement des immobilisations	2 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**2 000,00 €**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**125 500,00 €**
Recettes	**2017**
Redevances et droits des services à caractère culturel	45 000,00 €
Subventions du département	7 500,00 €
Subvention d'équilibre de la commune	69 000,00 €
Produits exceptionnels	292,40 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	**121 792,40 €**
Excédent de fonctionnement reporté de 2016 (R 002)	3 707,60 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**125 500,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	**2017**
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	33 047,86 €
Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00 €
Autres immobilisations corporelles (instruments de musique)	2 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**36 047,86 €**
Recettes	**2017**
Amortissement des immobilisations	2 000,00 €
Excédent d'investissement reporté de 2016 (R 001)	34 047,86 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**36 047,86 €**

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-561BC-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-563FC : Programme d'accessibilité programmée des bâtiments communaux – Approbation

PJ : Agenda d'accessibilité

Selon la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP), existant ou à créer, doivent, pour les parties ouvertes au public, permettre aux personnes handicapées, d'accéder, de circuler et de recevoir les informations diffusées dans les mêmes conditions que celles des autres publics, ou, à défaut, de présenter une qualité d'usage équivalente.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2016 et les décrets et arrêtés y afférents ont modifié les dispositions de cette loi afin de poursuivre la mise en accessibilité de ces établissements en toute légalité et en accordant des délais supplémentaires en proposant la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) qui permet aux exploitants de planifier les travaux de mise en conformité nécessaires sur des périodes de 3, 6 ou 9 ans.

La Commune de Herrlisheim exploite à ce jour des Etablissements Recevant du Public qui ne répondent pas totalement aujourd'hui aux règles d'accessibilité en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-563FC-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Les diagnostics d'accessibilité réalisés sur l'ensemble des E.R.P communaux évaluent le montant des travaux de mise en conformité à réaliser à 135 250,00 € HT.

Afin de réaliser ces travaux, il est proposé de recourir à un Agenda d'Accessibilité Programmé sur une période de 6 ans.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'accessibilité programmée des bâtiments communaux sur la période de 2016-2021 pour un montant de **135 250,00 € HT.**

S'ENGAGE à voter chaque année les budgets nécessaires à la réalisation des travaux planifiés.

AUTORISE le Maire à déposer le dossier Ad'ap, à engager et réaliser les travaux de mise en conformité jugés nécessaires et à solliciter les concours financiers de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) pour 2017 et de la réserve parlementaire 2017.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-563FC-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-564UAI : Cession d'une maison d'habitation et d'un local communal Pharmacie du Rhin, M. Jean-Luc LEMOUZY – 10 rue de Gambsheim HERRLISHEIM

Le Conseil Municipal,

VU les avis des domaines en date du 06.12.2016 et 07.12.2016,
VU le courrier de demande d'achat de M. LEMOUZI en date du 3 novembre 2016,
VU le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2017 et son point VI.5 relatif aux projets d'investissement présenté en séance du Conseil Municipal en date du 06.03.2017,
VU le procès-verbal d'arpentage provisoire en date du 03.04.2017,

DECIDE par 21 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)** la cession de deux propriétés voisines sises 2 rue de Limoges et 1a rue Saint Arbogast à 67850 Herrlisheim selon détails ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-564UAI-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Section	**Parcelle**	**Contenance** *(ares)*
Local et garage - rue Saint Arbogast		
9	86	1.05
9	1/55	1.00
9	102	0.01
Maison – garage et dépendance - 2 rue de Limoges		
9	103	1.75
9	104	1.06

d'une contenance de 4.87 ares au prix de **284 000 € HT.**

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-564UAI-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-565UAI : Acquisition de terrains Mme Francine BIRLE née WERNER, 18 rue du Sable à HERRLISHEIM

Le Conseil Municipal, après exposé de M. le Maire

DECIDE par 21 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)**

D'ACQUERIR auprès de Mme Francine BIRLE, domiciliée 18 rue du Sable à 67850 HERRLISHEIM, les terrains cadastrés :

Section : 34
Parcelle : 61
Contenance : 24.57 ares
Situation : lieudit Nachtweid à Herrlisheim

Section : 34
Parcelle : 254

Accusé de réception préfecture
067-216701946-20170406-2017-565UAI-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Contenance : 2.42 ares
Situation : lieudit Nachtweid à Herrlisheim

d'une contenance totale de 26.99 ares

au prix de 1 600 € l'are, soit un montant total de **43 184 €.**

ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tous les actes y afférant.

Les crédits relatifs à l'acquisition de cette parcelle sont inscrits à l'article 2111-8 du budget de l'année en cours.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-565UAI-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-566UAI : Réservation d'un terrain communal à la société MEON FLOLUTI domiciliée 5 rue Gutenberg – ZI Ried à 67720 HOERDT

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire :

La société MEON FLOLUTI fait partie du groupement Back Europe, 1er distributeur de matières premières, fournitures et petit matériel auprès des professionnels de la boulangerie, viennoiserie et pâtisserie. La Sté MEON FLOLUTI, actuellement implantée à HOERDT, fournit les secteurs du Bas Rhin, Haut Rhin et partiellement la Moselle. Elle souhaite développer son activité à travers des services complémentaires dans les 2 ans. L'effectif de la société est passé de 12 à 18 personnes en 4 ans avec un chiffre d'affaire de 6.5 millions d'euros en 2016. Le développement de son activité lui permettrait d'employer 23 personnes.

Afin de pouvoir, à court terme, étendre son activité, il leur est nécessaire de construire un nouveau site d'une surface plus importante avec une réserve foncière dans la perspective d'évolutions futures.

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-566UAI-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Des négociations d'acquisition de terrain sont en cours entre la société MEON FLOLUTI et la société RIED 21 (propriétaire des locaux jouxtant les réserves foncières communales). L'achat groupé des parcelles permettrait à la société MEON FLOLUTI d'acquérir la surface nécessaire au projet de nouveau site en Zone Industrielle du Ried à Herrlisheim.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis du service des Domaines en date du 01.12.2016.

DONNE SON ACCORD à l'unanimité à la réservation d'un terrain communal classé en zone UX2 du règlement du Plan Local d'Urbanisme au profit de la société MEON FLOLUTI.

Ce terrain d'une contenance d'environ 50 ares est composé de parcelles à diviser à partir des parcelles communales cadastrées :

- section 42 n° 312 d'une contenance globale de 82.20 ares et
- section 41 n°147 d'une contenance globale de 12.29 ares.

Le prix de vente de ce terrain est fixé au montant de **3 000 € HT l'are**, soit un montant total de **150 000 € HT.**

au profit de la Société MEON FLOLUTI
5 rue Gutemberg
ZI le Ried
67720 HOERDT

MANDATE le cabinet de géomètre BAUR P.A, 5 rue des Sœurs à 67500 HAGUENAU, afin de réaliser l'abornement des parcelles susvisées,

ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-566UAI-AI
Date de télétransmission : 21/04/2017
Date de réception préfecture : 21/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-567PC : Remplacement d'agents administratifs indisponibles

Le Maire informe l'assemblée que 2 agents titulaires sur le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe sont indisponibles, l'un pour maternité assurant le secrétariat technique et l'autre exerçant ses missions d'agent d'accueil à temps partiel (50 %).

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE par 21 voix et 5 abstentions (S.SCHAEFFER, N.BEURIOT, M.GEORG, A.WOHLHUTER (VP)**, J.SCHMITT)** le remplacement des 2 agents titulaires sur le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe par :

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-567PC-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

- 1 adjoint administratif principal 2ème classe non titulaire, à temps complet, pour la durée de l'absence du titulaire et la formation de l'agent remplaçant,

- 1 adjoint administratif principal 2ème classe, non titulaire, à temps non complet 17.5/35èmes pour la durée du temps partiel.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-567PC-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-568CCPR : Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Rhénan au SMITOM

Le syndicat mixte intercommunal pour l'enlèvement des ordures ménagères de Bischwiller et environs (SMIEOM), composé de deux membres, à savoir la communauté de communes du Pays Rhénan et la communauté de communes de Bischwiller et environs était membre du SMITOM.

Les communautés de communes de la région de Haguenau, de Bischwiller et environs, de la région de Brumath et du Val-de-Moder ont fusionné au 1er janvier 2017, pour créer la communauté d'agglomération de Haguenau (CAH).
Cette fusion et la dissolution du SMIEOM ont provoqué le retrait des quatre EPCI du SMITOM. En effet, l'article L.5216-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit, en cas de fusion d'une partie des membres d'un syndicat mixte pour créer une communauté d'agglomération, un dispositif de retrait de ce syndicat des EPCI fusionnés, lorsque les compétences transférées sont obligatoires (ce qui est le cas pour la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés).
Ainsi, le SMITOM ne compte plus, au 1er janvier 2017, que trois membres : le SMICTOM de Saverne et les communautés de communes de la Basse-Zorn et du Pays de la Zorn.

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-568CCPR-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

La communauté de commune du Pays Rhénan ne possède pas l'ingénierie nécessaire pour exercer la compétence de traitement des déchets. Aussi, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une adhésion au SMITOM, lors de la séance du 8 février 2017.
Toutefois, aux termes des dispositions de l'article L5214-27 du code général des collectivités territoriales, l'adhésion de la communauté de communes au SMITOM est conditionné à l'accord des communes à la majorité qualifiée.
Par ailleurs, les statuts du SMITOM prévoient que l'adhésion d'une collectivité au syndicat est soumise aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT :

- Accord du comité syndical dans un délai de trois mois à compter de la réception de la demande.
- Notification de la délibération du comité syndical à ses membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette adhésion, à la majorité qualifiée (deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale concernée ou la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale) avec, de surcroit, l'accord obligatoire des collectivités comptant plus du quart de la population totale du syndicat (article L.5211-5 du CGCT). A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.
- Extension du périmètre du syndicat par arrêté préfectoral.

Dans le délai procédural institutionnel nécessaire à la formalisation de cette adhésion, il convient d'assurer la continuité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères. Conformément aux dispositions du CGCT, la communauté de communes du Pays Rhénan et le SMITOM souhaitent ainsi conclure une convention de prestations de service, par laquelle ce dernier assurera le traitement des déchets ménagers et assimilés. Prenant effet au 1er janvier 2017, cette convention s'appliquera jusqu'à ce que la communauté devienne membre du syndicat et qu'une nouvelle convention soit conclue.
Les conseils municipaux des communes membres sont ainsi invités à se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes du Pays Rhénan au syndicat mixte pour le traitement des ordures ménagères du secteur de Haguenau-Saverne et sur cette proposition de conventionnement temporaire.

Décision,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5111-1 et suivants, L.5211-18, L5214-27, L.5216-5, L.5216-7, L.5216-7-1, L.5215-27 et L.5721-1 et suivants ;
VU l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la communauté de communes du Pays Rhénan dont la commune de Herrlisheim est membre ;
VU l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2015 portant statuts du syndicat mixte pour le traitement des ordures ménagères du secteur de Haguenau-Saverne ;
VU l'arrêté préfectoral portant dissolution du SMIEOM au 31 décembre 2016 ;
VU la délibération n°2017-443AG du 8 février 2017 du conseil communautaire du Pays Rhénan portant décision d'adhésion au SMITOM ;

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-568CCPR-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes du Pays Rhénan au syndicat mixte pour le traitement des ordures ménagères du secteur de Haguenau-Saverne ;
Délibération adoptée à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-568CCPR-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-569-1CCPR : Conventionnement avec la communauté de communes du Pays Rhénan – Service « Direction générale »

Rapport présenté par Monsieur le Maire

Le Maire rappelle que plusieurs mises à disposition de personnel existent avec la communauté de communes du Pays Rhénan ; ceci dans un souci de mutualisation des services. La loi Notre ayant fait évoluer le cadre juridique de la mutualisation, des mises à disposition de plein droit ne peuvent plus s'appliquer. Il est proposé de régulariser la situation et d'établir une convention avec la communauté de communes du Pays Rhénan, dispositif transitoire avant la création d'un service commun « Direction générale ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5214-16-1 qui stipule que les communautés de communes et leurs membres peuvent conclure des conventions pour lesquelles l'une d'elle confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

CONSIDERANT :

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-569-1CCPR-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Que la Communauté de Communes et ses communes membres ont intérêt à s'organiser dans un souci de mutualisation et de rationalisation des moyens ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la convention service « Direction générale » à conclure avec la communauté de communes du Pays Rhénan, jointe en annexe ;
Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;
Dit que les crédits budgétaires nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif chaque année et durant toute la durée du mandat.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-569-1CCPR-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-569-2CCPR : Conventionnement avec la communauté de communes du Pays Rhénan – Service « Coopération technique »

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Le Maire rappelle que plusieurs mises à disposition de personnel existent avec la communauté de communes du Pays Rhénan ; ceci dans un souci de mutualisation des services. La loi Notre ayant fait évoluer le cadre juridique de la mutualisation, des mises à disposition de plein droit ne peuvent plus s'appliquer. Il est proposé de régulariser la situation et d'établir une convention avec la communauté de communes du Pays Rhénan, dispositif transitoire avant la création d'un service commun « Coopération technique ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5214-16-1 qui stipule que les communautés de communes et leurs membres peuvent conclure des conventions pour lesquelles l'une d'elle confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-596-2CCPR-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

CONSIDERANT :
Que la Communauté de Communes et ses communes membres ont intérêt à s'organiser dans un souci de mutualisation et de rationalisation des moyens ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la convention service « Coopération technique » à conclure avec la communauté de communes du Pays Rhénan, jointe en annexe ;
Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;
Dit que les crédits budgétaires nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif chaque année et durant toute la durée du mandat.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-596-2CCPR-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-569-3CCPR : Conventionnement avec la communauté de communes du Pays Rhénan – Service « Interventions techniques »

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Le Maire rappelle qu'une convention a été établie avec la communauté de communes du Pays Rhénan afin de permettre les interventions techniques sur les voiries, espaces verts et équipements communautaires. Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5214-16-1 qui stipule que les communautés de communes et leurs membres peuvent conclure des conventions pour lesquelles l'une d'elle confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

CONSIDERANT :
Que la Communauté de Communes et ses communes membres ont intérêt à s'organiser dans un souci de mutualisation et rationalisation des moyens ;

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-569-3CCPR-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la convention service « Interventions techniques » à conclure avec la communauté de communes du Pays Rhénan, jointe en annexe ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;

Dit que les crédits budgétaires nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif chaque année et durant toute la durée du mandat.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-569-3CCPR-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Département du BAS-RHIN

COMMUNE de HERRLISHEIM

Arrondissement de HAGUENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 27

Sous la présidence de M. Louis BECKER, Maire

Conseillers en fonction : 27

Etaient présents : Marie-Thérèse BURGARD, Elisabeth SCHERRER, Jacques KISTLER, Alexandre WENDLING, Sandra BECKER.

Conseillers Présents : 18

Annick HEITZ, Fabienne TAGLIERI, Rémy BITZ, Judith HEITZ, Jacques WENDLING, Anne Catherine RIES, Laurent GEORG, Roland HASSOLD, Serge SCHAEFFER, Nadine BEURIOT, Michel GEORG, Jérôme SCHMITT.

Secrétaire de séance : Jacques WENDLING.

Vote par procuration : 08 Jean-Marie WOLF, Catherine BOUR, Thomas JUNG, Léa DANNENMULLER, David SCHNEEWELE, Angélique SAUNIER, Paul SPINNER, Agnès WOHLHUTER.

Absents avec excuse : 01 Michel HARDY.

2017-569-4CCPR : Conventionnement avec la communauté de communes du Pays Rhénan – Service « Assistance informatique »

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Le Maire rappelle qu'une convention a été établie avec la communauté de communes du Pays Rhénan afin d'assurer une assistance informatique par les services communaux**.** Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5214-16-1 qui stipule que les communautés de communes et leurs membres peuvent conclure des conventions pour lesquelles l'une d'elle confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

CONSIDERANT :

Que la Communauté de Communes et ses communes membres ont intérêt à s'organiser dans un souci de mutualisation et rationalisation des moyens ;

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-569-4CCPR-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la convention service « Assistance informatique » à conclure avec la communauté de communes du Pays Rhénan, jointe en annexe ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;

Dit que les crédits budgétaires nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif chaque année et durant toute la durée du mandat.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20170406-2017-569-4CCPR-AI
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017